AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1687
FR0005691656-FS0650

5 novembre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TRIGANO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 novembre 2013, complété notamment par un courrier reçu le 5 novembre 2013, la société Governance For Owners LLP (26 Throgmorton Street, Londres, EC2N 2AN, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 octobre 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TRIGANO et détenir, pour le compte desdits fonds, 523 956 actions TRIGANO représentant autant de droits de vote, soit 2,56% du capital et 1,60% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions TRIGANO sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 20 429 740 actions représentant 32 843 718 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.